

Cousance ● La commune obtient sa 3^e fleur : un label qui honore la qualité du fleurissement

Après l'obtention de sa première fleur en 2018 et la deuxième en 2022, la commune de Cousance vient d'obtenir sa troisième fleur. Fruit d'une alliance et d'un travail d'équipe entre la municipalité et le comité de fleurissement communal, piloté par Marie-Christine Chevalier, le label Villes et Villages Fleuris, dont les membres du jury régional ont visité la commune en

2023, a rendu un verdict plus que positif. Ce label honore la qualité du fleurissement mais pas que. Le jury note également l'accueil de la commune, la pertinence du circuit proposé, le respect du temps imparti, la qualité du dossier... Une distinction bien méritée.



Le maire Christian Bretin est ému de cette distinction qui honore un travail bien mérité. Photo Benjamin Grappe